

- Commune de CONTHIL -

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois mai à quatorze heures et trois minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Olivier ROMAIN, Maire.

Date de la convocation 16 mai 2023 Date d'affichage des délibérations : 23 mai 2023

Nombre de membres afférents au conseil : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

Nombre de procurations : 2

Présents (dans l'ordre du tableau) : Messieurs et Mesdames : Olivier ROMAIN, Valérie SEMMELBECK, François BALAND, Michel-HASTENTEUFEL, Éric LOETSCHER, Romain DESHAYES, Isabelle WITTMER, Bruno COLIN, Massimo PICCIOTTI, Jean François PIERRE DIT MERY et Jean Luc SCHREINER.

Les personnes dont le nom est barré sont reportées ci-dessous avec la mention éventuelle d'excuse et/ou de procuration.

Absent(s) : Michel-HASTENTEUFEL (excusé), Romain DESHAYES (excusé), Bruno COLIN (excusé) et Massimo PICCIOTTI (excusé).

Procuration : Massimo PICCIOTTI donne procuration à Mme Valérie SEMMELBECK et Romain DESHAYES à François BALAND

Madame Mélanie DE BIN est désignée secrétaire de séance.

Madame Mélanie DE BIN, secrétaire de mairie, assure la rédaction des délibérations.

Ordre du jour :

- 1- Approbation des procès-verbaux du dernier conseil municipal en date du 25 avril 2023.
- 2- Décision modificative du budget principal.
- 3- Changement du logiciel de mairie.
- 4- Modification de l'arrêté n°07-2023 limites de l'agglomération sur le territoire de la commune modifiées.
- 5- Information : arrêté du préfet sur la chasse de nuit au sanglier.
- 6- Achat d'un défibrillateur
- 7- Achat du terrain de M. PERRIN.
- 8- Révision des loyers des logements communaux.
- 9- Désignation du délégué et de son suppléant, impérativement le 9 juin 2023 pour les prochaines élections sénatoriales du 24 septembre 2023.
- 10- Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle.
- 11- Présentation du plan de financement du projet de travaux de sécurisation des cloches.
- 12- Divers.

Monsieur le Maire ouvre la séance à quatorze heures trois minutes.

- - - Délibérations - - -**1°) Approbation des procès-verbaux du dernier conseil municipal en date du 31 janvier 2023**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 25 avril 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 25 avril 2023

Résultat du vote : unanimité

2°) Décision modificative du budget principal.

Délibération n° 151DCM202327 **Codification : 7.1 Décisions budgétaires**

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'une erreur de reprise du résultat de fonctionnement du budget principal qui avait été repris deux fois et une recette en investissement correspondant au reste à réaliser de 2022 résultant d'un problème de logiciel, amène à prendre une décision modificative du budget principal.

Pour cela, il va falloir soustraire 147 953,24€ au chapitre 002 correspondant aux recettes de fonctionnement et ajouter la somme de 2 000€ au chapitre 001 en dépense d'investissement (somme prévue pour l'achat du matériel informatique).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER la décision modificative n° 1 du budget principal (15100) telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessous :

Articles	Libellés	Montants en plus	Montants en moins
C/ 002	Résultat d'exploitation reporté		- 147 953,24€
C/ 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	+ 2 000€	

Résultat du vote : unanimité

3°) Changement du logiciel de mairie.

Le Maire expose à l'ensemble du conseil municipal que de nombreux problèmes rencontrés avec le logiciel de gestion JVS, à la suite de la reprise des données de 2022 et la mise en place de la nouvelle version du logiciel qui aurait dû être effective depuis juillet 2022. La secrétaire de mairie a dû faire face à des soucis de paramétrages du logiciel à la suite de cette reprise.

Le Maire rencontrera prochainement un commercial du logiciel afin d'évaluer la situation afin de décider si la commune continuera avec ce logiciel ou non.

4°) Modification de l'arrêté n°09-2023 limites de l'agglomération sur le territoire de la commune modifiée.***Délibération n° 151DCM202328******Codification : 6.1 police municipale***

Monsieur le Maire indique à l'ensemble des conseillers municipaux que lors du dernier arrêté que l'UTT de Dieuze nous avez indiqué les PR à inscrire. A la suite d'une vérification effectué par un responsable de l'UTT de Dieuze, celui-ci a relevé les indications suivantes : il faut saisir 10+795 au lieu de 11+210 (sur la RD 79) et 43+695 au lieu de 43+700 (sur la RD 999).
Il convient donc de prendre un nouvel arrêté avec les bons PR.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de donner le droit au maire de prendre un nouvel arrêté portant déplacement de limite d'agglomération sur le ban de la commune de Conthil :
- **AUTORISE** le Maire à signer l'arrêté en question.

Résultat du vote : unanimité

5°) Information : arrêté du préfet sut la chasse de nuit au sanglier

Le Maire indique aux conseillers municipaux que le tir de nuit pourra être pratiqué entre le 1^{er} mai 2023 et 1^{er} février 2024 dont les zones concernées sont les lisières de forêts communales, et les abords de cultures à risques dans le respect des règles de l'arrêté 2023-DDT-SERAF-UFC N°19 du 5 avril 2023 autorisant le tir de nuit du sanglier avec usage d'une source lumineuse ou d'un adaptateur de visée à intensification de lumière et du schéma départemental cynégétique, et du schéma départemental cynégétique.

6°) Achat d'un défibrillateur.***Délibération n° 151DCM202329******Codification : Autres domaines de compétences des communes***

Monsieur le Maire et la première adjointe indique au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable d'envisager l'achat d'un défibrillateur qui serait installer sur la mairie. Il s'agit grâce à l'installation de cet outil sur le territoire de la commune de permettre une intervention rapide et efficace avant l'arrivée des pompiers en cas d'arrêt cardiaque. Monsieur le Maire mentionne qu'il effectuera des recherches pour des demandes de subventions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accepter le devis de Cardia Pulse pour un montant de 1 496,00 € HT – 1 1795,20 € TTC ;
- **DECIDE** de solliciter une demande de subvention si cela est possible ;
- **S'ENGAGE** à souscrire un contrat d'entretien annuel de maintenance ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de déposer des demandes de subventions ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cet achat.

Résultat du vote : unanimité

7°) Achat du terrain de Mr PERRIN.

Délibération n° 151DCM202330

Codification : 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

Monsieur le Maire indique que pour donner suite à l'opportunité d'acquérir une parcelle appartenant à la famille PERRIN. Cette parcelle pourrait avoir une utilité pour la commune en ce sens qu'elle pourrait servir à la réalisation d'un parking.

Le prix proposé est de 1.000,00 € pour une superficie de 206 m², s'y ajoutant les frais de notaire d'environ 300€.

Cet achat pourra faire l'objet d'une demande de subvention concernant le coût global de la réalisation du projet de parking

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'acquérir la parcelle de la famille PERRIN :

- Ban de Conthil Section 003 parcelle n° 060 d'une contenance de 206 m²

pour un montant total de 1.000,00 € (mille euros) auxquels s'ajouteront les frais de notaire.

- **AUTORISE** le maire à signer l'acte d'acquisition ainsi que, de manière générale, tous documents liés à cette affaire.

- **DIT** que les crédits nécessaires à cette transaction seront ouverts au budget principal au compte 2111 en opérations non affectées par prélèvement sur les dépenses imprévues d'investissement.

Résultat du vote : Unanimité

8°) Révision des loyers des logements communaux.

Délibération n° 151DCM202331

Codification : 3.3 Locations

Monsieur le Maire indique que la révision des loyers de la location de l'appartement de l'école (actuellement loué à Mme HOUGHARD) et de la mairie (actuellement loué à M. LOUIS) n'a pas été faite pour l'année en cours.

Il propose aux conseillers municipaux de le maintenir à l'identique que 2022 pour l'année 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de ne pas réviser le loyer de la location de l'appartement de l'école et celui de la mairie, et de maintenir le tarif de l'année 2022.

Résultat du vote : Unanimité

09°) Désignation du délégué et de ses suppléants, impérativement le 9 juin 2023 pour les prochaines élections sénatoriales du 24 septembre 2023.

Monsieur le Maire indique à l'ensemble des conseillers présents que dans le cadre des élections sénatoriales qui auront lieu le 24 septembre prochain à Metz, le conseil municipal devra

impérativement se réunir le 9 juin prochain pour l'élection du délégué titulaire et des trois suppléants de la commune. Il invite les conseillers à réfléchir sur leur possible candidature.

10°) Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle

Délibération n° 151DCM202332 Codification : 1.4 Autres contrats

Le Maire propose au conseil municipal d'adhérer au CAUE de la Moselle. Il précise que l'adhésion est gratuite car la commune est déjà adhérente à MATEC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- DECIDE :

- d'adhérer au CAUE de la Moselle, Association dont le but est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter au contexte local pour toute la durée du mandat, et dont les statuts figurent en annexe de la présente délibération,
- de mandater Monsieur Olivier ROMAIN Maire, avec voix délibérative, aux Assemblées Générales du CAUE de la Moselle

Concernant le tarif d'adhésion au CAUE de la Moselle et considérant que le département de la Moselle finance le CAUE par la Taxe d'aménagement et MATEC, il a été décidé par délibération de l'assemblée générale du CAUE en date du 12 septembre 2019 :

- que toute collectivité déjà adhérente à MATEC et souhaitant adhérer au CAUE bénéficierait d'une adhésion gratuite au CAUE
- qu'une collectivité adhère au CAUE de la Moselle pour une durée de trois ans avec tacite reconduction, sauf dénonciation 6 mois avant le terme de chaque année civile.

A titre d'information et pour les collectivités non adhérentes à MATEC, le tarif d'adhésion au CAUE est le suivant :

- 0,20 €/habitant avec un minimum de contribution de 100 € et un maximum de 5 000 € pour les communes
- 0,10 €/habitant avec un minimum de contribution de 100 € et un maximum de 5 000 € pour les EPCI
- 0,05 €/habitant avec un minimum de contribution de 100 € et un maximum de 2 500 € pour les syndicats

Compte tenu de ces éléments, et du fait que la collectivité soit déjà adhérente à MATEC, aucune cotisation au CAUE de la Moselle ne sera due au titre de son adhésion.

Résultat du vote : Unanimité.

11°) Présentation du plan de financement du projet de travaux de sécurisation des cloches.

Délibération n° 151DCM202333 Codification 7.5 Subventions

Monsieur le Maire présente le plan de financement aux conseillers municipaux. Il indique avoir déposer des demandes de subventions auprès de l'Etat : DETR, du Fond de concours (CCS) et le Conseil de Fabrique.

Il rappelle le devis de la société BODET dont le montant global est estimé à **5 771,75 € HT** soit **6 926,10 € TTC**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'adopter le projet de sécurisation des cloches ;
- **DECIDE** de réaliser ce projet en 2023 ;
- **ADOpte** le plan de financement suivant :

Libellés des DEPENSES	Montants	Libellés des RECETTES	Montants
Montant HT des travaux	5 771,75	AMBITION MOSELLE DETR/DSIL 2023 (Subvention sollicitée)	2 885 € HT
		Fond de concours (CCS) (Subvention sollicitée)	1 300 € HT
TVA 20%	1 154.35	Conseil de Fabrique (Subvention sollicitée)	250 € HT
		Fonds propres de la commune	1336,75€ HT
TOTAL TTC	6 926,10 TTC	TOTAL HT	5771,71€ HT

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Résultat du vote : Unanimité.

12°) Divers

- Nettoyage du lavoir du samedi 20 mai 2023 : le maire tient à remercier les conseillers et bénévoles présents ce jour pour le travail effectué et le repas convivial qui a suivi. Il tient à signaler qu'il a reçu des appels d'administrés qui ont tenu à souligner le travail effectué et à remercier par la même occasion les personnes concernées.

- Proposition de mise à l'honneur d'une action ou d'un citoyen lors des conseils municipaux. A l'occasion du prochain conseil M. Martin REICHERT, pompier volontaire sera invité.

- Relais d'information auprès des administrés : le Maire à solliciter les conseillers à partager des informations de bonne pratique vis-à-vis du jet de lingettes ou déchets qui est problématique pour la station de lagunage. Il souhaite que ce relais continue. Il invite également les conseillers à partager l'idée de l'installation de l'application de Panneau Pocket sur les smartphones, tablettes, ordinateurs des administrés afin de partager d'avantages d'informations auprès des administrés.

- Rapport d'activité de la Communauté de Communes du Saulnois : précédemment le maire a mis à disposition des membres du conseil municipal le rapport d'activité et en communique le contenu. Il fait état de la qualité des échanges et de l'aide que la CCS, dans le contexte administratif que notre commune connaît dans sa nécessité de remettre tous les éléments d'équerre.

- Présentation d'un planning prévisionnel des prochains événements festifs organisé par l'association Conthil Loisirs avec le soutien de la mairie, par la première adjointe Valérie SEMMELBECK :

Le 25 juin prochain : « Tournois des familles » appel à bénévoles pour la préparation, mise en place, recensement des participants, tenue des stands (tombola, buvette, restauration, caisse, etc...)

Le 20 août 2023 : Brocante appel à bénévoles pour la préparation, installation, délimitation des places, placement des brocanteurs, etc...

Le 17 septembre 2023 : « Marche gourmande » appel à bénévoles, préparation, entretien des parcours, restauration, buvette, sécurité, etc...

- Mise en vente d'une pompe de relevage : le maire souhaite mettre en vente une pompe de relevage quasiment neuve qui ne servira plus au bungalow. Il est décidé d'afficher en mairie et sur Panneau Pocket l'annonce de mise en vente de celle-ci avec une réduction de 30 % sur le prix d'achat.

- Feux tricolore rue des Marronniers direction Riche : le conseiller Jean Luc SCHRENIER rappelle que le feu tricolore est toujours en panne.

- Taxe d'aménagement : le 2^{ème} adjoint François BALAND souhaite savoir si la question de mise en place d'une taxe d'aménagement est toujours d'actualité. Le Maire travaille sur sa mise en place avec l'aide de la CCS.

- Disparition d'un miroir de circulation pour la voie publique à Lidrequin: un des miroirs de circulation installés sur la commune de Lidrequin a disparu autour du jeudi 18 mai 2023. Qu'est devenu ce miroir ?

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 15 heures 31 minutes.

Fait et délibéré à Conthil, les jour, mois et an susdits.

Signatures :

Le Maire :

Olivier ROMAIN



La secrétaire de séance :

Mélanie DE BIN



LISTE DES DELIBERATIONS	
151DCM202327	Décision modificative du budget principal
151DCM202328	Modification de l'arrêté n°09-2023 limites de l'agglomération sur le territoire de la commune modifiée.
151DCM202329	Achat d'un défibrillateur.
151DCM202330	Achat du terrain de Mr PERRIN.
151DCM202331	Révision des loyers des logements communaux.
151DCM202332	Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle.
151DCM202333	Présentation du plan de financement du projet de travaux de sécurisation des cloches.

